Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 55 (1904)

Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie.

Ouvrages reçus.

Economie Forestière, par G. Hüffel, (inspecteur des Eaux-et-Forêts, professeur à l'Ecole nationale des Eaux-et-Forêts). — Tome premier: L'Utilité des Forêts. — Propriété et Législation forestière. — Politique forestière. — La France forestière, Statistiques. — Un volume in-8°, raisin (X-424 pages), prix, broché, 10 fr. Librairie J. Rotschild-Lucien Laveur, éditeur, 13, Rue des Saints-Pères, Paris.

Il manquait encore, à la littérature forestière française, un exposé de l'état actuel de nos connaissances sur les différentes parties de l'Economie forestière. La publication de M. Hüffel, dont le premier volume vient de paraître, comble cette lacune. L'auteur a divisé son ouvrage en Etudes séparées, afin de conserver la liberté de s'étendre plus longuement sur certains sujets nouveaux ou peu connus, et de passer plus rapidement sur les questions déjà rebattues. Néanmoins, il sera façile au lecteur de constater qu'aucune partie de l'Econonomie forestière n'est omise. L'ensemble constitue une véritable encyclopédie forestière. Les titres seuls des divers études: Utilité des Forêts — Propriété et Législation forestière — Politique forestière — La France forestière, Statistiques, suffisent pour donner une idée du plan suivi.

M. Huffel présente aux lecteurs, groupés et ordonnés, des considérations nouvelles et une foule de documents inédits ou difficiles à réunir, sur la première partie, en quelque sorte introductive de l'Economie forestière.

Nous ne doutons pas que ce premier volume n'obtienne un accueil favorable auprès du public, tant en France qu'à l'Etranger, et nous attendons avec impatience l'apparition des Tomes II et III qui doivent complèter l'ouvrage.

Nous aurons encore de revenir plus en détails, sur l'œuvre de M. Hüffel.

Commentaire de la Loi forestière algérienne, promulguée le 21 février 1903, par Ch. Guyot, (directeur et professeur de Droit à l'Ecole nationale des Eaux-et-Forêts). Un vol. in-8°, carré (XVI-356 pages). Prix, broché 7 fr. 50. Librairie J. Rotschild-Lucien Laveur, éditeur, 13, Rue des Saints-Pères, Paris.

Cet ouvrage suit, pas à pas, les différents articles du nouveau code forestier, et en groupe les dispositions en une série de chapitres où le texte est discuté et commencé dans un style simple et précis.

Ce remarquable travail mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux affaires algériennes. M. Guyot était d'autant plus qualifié pour l'entreprendre qu'il était déjà intervenue en 1894 auprès de la Commission chargée de préparer cette loi, et que les observations qu'il a présentées à cette époque ont été en partie utilisées pour la rédaction des projets présentés aux Chambres.

La compétence incontestée de l'Auteur, qui, avec Meaume, fait autorité sur toutes les questions de législation forestière, son style clair et net, qui transforme un ouvrage de droit, ordinairement si aride, en une véritable œuvre de vulgarisation accessible à tout le monde, sa connaissance approfondie de tous les documents législativs ou administratifs spéciaux à l'Algérie, font de ce Commentaire un livre indispensable, non seulement aux forestiers, aux juges, aux administrateurs et maires de la Colonie, mais encore aux propriétaires et aux exploitants de bois, à tous les Colonies eux-mêmes voisins de massifs forestiers.